

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 20 septembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Date de la convocation :

30/08/2023

Secrétaire : Douglas VERSCHEURE

Date d'affichage :

30/08/2023

Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Anne GOMBERT - Nathalie MAEGHT – Ludovic COCQUEMPOT

Absents : Barbara BODART (pouvoir à Laurent DENIS) – Gabin LORNIER (pouvoir à Sophie WAROT) - Sandrine LORIO (pouvoir à Hugues LAVOGIEZ) – Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Jérôme LEBOUCHER

2023/42

OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT DEPARTEMENT ET DRAC CONCERNANT L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MEDIATHEQUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement de la bibliothèque municipale, le marché de travaux de « transformation de l'ancienne école maternelle en médiathèque » a débuté en avril 2023 et se terminera en début d'année 2024.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service dans ces nouveaux locaux, il est nécessaire de développer le matériel informatique pour les agents, mais également pour les usagers. Des ordinateurs seront mis à disposition du public et un système RFID est prévu.

Le financement concernant l'acquisition de ce matériel informatique peut être subventionné d'une part par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 50% et d'autre part, par le Département, à hauteur de 25%.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet, de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC et du Département et d'y joindre le plan de financement lors de la demande.

Plan de financement de l'opération

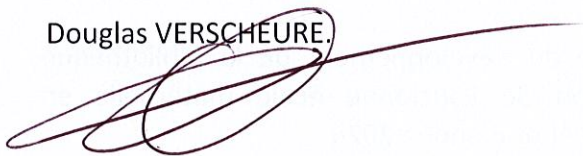
Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
- Equipement bureautique et matériel informatique	- 6 300.00 €	- DRAC	- 13 657.50 €	50 %
- Système RFID	- 21 015.00 €	- Département	- 6 828.75 €	25 %
		- Fonds propres	- 6 828.75 €	25 %
TOTAL DÉPENSES	27 315.00 €	TOTAL RESSOURCES	27 315 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ces demandes auprès de la DRAC et du Département.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Douglas VERSCHEURE.



Le Maire,

Laurent DENIS

